

Initiatives ministérielles

J'avais cru comprendre que les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces changeraient du tout au tout quand le gouvernement conservateur a été élu. Finis les affrontements, méthode que préconisait Trudeau. Pendant toutes les années où il a été premier ministre, Trudeau a livré bataille aux gouvernements provinciaux. Quand les conservateurs ont pris le pouvoir, ils nous ont dit que l'accent serait désormais mis sur la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces. Les choses se passeraient en douceur. Ils travailleraient plus en harmonie; une meilleure collaboration s'installerait. Puis, le gouvernement a décidé d'imposer la TPS.

Le ministre qui est intervenu juste avant moi a déclaré que la population s'opposait absolument à toutes nouvelles taxes. Les membres de notre parti ont adopté cette position au sujet d'un autre projet de loi, le C-22, visant à imposer aux employeurs un impôt sur la paye, impôt qui serait versé dans un Fonds de protection des salaires créé aux termes de la Loi sur la faillite. Nous nous sommes opposés à cette mesure législative. Le gouvernement l'a quand même présentée et nous nous disputons à ce sujet depuis lors.

C'est toujours au contribuable qu'on s'en prend et, aujourd'hui, il a atteint ses limites. Je voudrais poser la question suivante au gouvernement. Pourquoi préconise-t-il l'harmonisation qui coûtera encore plus cher aux contribuables? Pourquoi a-t-il laissé les Ontariens qui magasinent chez nos voisins du Sud s'en sortir sans payer la taxe de vente provinciale? Pourquoi a-t-il refusé au gouvernement ontarien la possibilité d'aller chercher entre 300 et 400 millions de dollars par année, ce que la province aurait pu faire en prélevant la taxe de vente provinciale à la frontière? Pourquoi a-t-il utilisé cette tactique pour inciter le gouvernement de l'Ontario par le chantage à procéder à l'harmonisation?

Comme bon nombre d'électeurs de ma circonscription qui font leurs achats en Ontario, je trouve injuste que le gouvernement fédéral, qui a tous les dispositifs et les mécanismes en place à la frontière, refuse d'y percevoir la taxe de vente provinciale.

Un citoyen ontarien pourrait revenir de Niagara Falls ou de Fort Erie, il déclarerait les achats qu'il y a faits, et le gouvernement fédéral percevrait la taxe de vente fédérale et les droits de douane, mais pas la taxe de vente provinciale. Est-ce là faire preuve de coopération?

Durant sa campagne électorale, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a pris position et a dénoncé la TPS. Les députés de ce côté-ci de la Chambre s'y sont également opposés. Nous l'avons dénoncée sur la scène fédérale. Les néo-démocrates provinciaux l'ont dénoncée au moment des élections. Ils n'étaient pas aussitôt élus que le gouvernement a commencé à leur faire du

chantage pour les obliger à intégrer la TPS à leur taxe de vente.

Le gouvernement parle d'équité. Parlons-en, oui. Les détaillants perçoivent actuellement la TPS et ils ne sont absolument pas rétribués pour jouer les percepteurs fédéraux. Au début, le gouvernement leur a versé un certain montant pour les aider à se doter de nouvelles caisses enregistreuses ou de tout autre dispositif nécessaire à la perception de la TPS. Il ne paie toutefois pas les détaillants pour le travail comptable qu'occasionne la perception de la TPS pour le gouvernement fédéral. C'est injuste.

Le gouvernement essaie maintenant d'obliger le gouvernement de l'Ontario et toutes les autres provinces à harmoniser la TPS et leur taxe de vente provinciale. Vous rendez-vous compte que, à l'heure actuelle, nous ne payons pas de taxe de vente provinciale pour une coupe de cheveux en Ontario?

Monsieur le Président, voilà ce qui se produit quand on laisse faire les conservateurs. Ils essaient de bâillonner l'opposition dans ce dossier très important. Il faut que les auditeurs sachent que les conservateurs ont mis le feu aux poudres et que les pompiers sont maintenant sur place, prêts à intervenir. Je savais que les conservateurs s'abaisseraient à bien des choses, mais je ne pensais jamais qu'ils descendraient si bas.

Le président suppléant (M. Fee): Je cède la parole au député, pour un recours au Règlement.

• (1320)

M. Angus: Monsieur le Président, je pense qu'il conviendrait que la Chambre suspende ses travaux jusqu'à ce qu'elle soit convoquée par la présidence.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Fee): Compte tenu de l'alarme, je pense que c'est une bonne idée. Je signale au député de Nickel Belt que j'ai noté la durée de son intervention. Nous reprendrons lorsque l'alarme aura cessé.

La Chambre suspend ses travaux jusqu'à la fin de l'alarme.

(La séance est suspendue à 13 h 25.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 13 h 37.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. Le député de Nickel Belt dispose encore d'une minute.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il est très rare que ce genre d'interruption se produise au milieu d'une intervention. Je vous prie de faire preuve de générosité en ce qui a trait au temps dont dispose encore mon collègue. Celui-ci faisait valoir des